

Lyon, le 15 décembre 2011

Région Rhône-Alpes : vote du budget 2012

Réunis en Assemblée plénière, les élus régionaux examineront aujourd'hui et demain le **budget 2012 de la Région Rhône-Alpes**, s'élevant à **2,44 milliards d'euros**. Le contexte contraint est connu de tous, tant pour la collectivité (gel des dotations de l'Etat, perte de notre autonomie financière, stagnation des recettes, etc.) que pour les Rhônalpins, encore frappés par la crise. Dans ces circonstances, ce budget a été construit avec le souci de la **maîtrise des dépenses de fonctionnement** (1,595 milliard d'euros) et le **maintien d'un niveau d'investissement soutenu** (696 millions d'euros).

Le groupe socialiste portera des **amendements en cohérence avec les priorités affichées à l'occasion du débat d'orientations budgétaires, et notamment celles en faveur des jeunes, de l'emploi et de la solidarité.**

Ainsi, nous proposerons un amendement visant à **renforcer le soutien aux jeunes créateurs d'entreprises de moins de 25 ans**, dont la situation précaire (demandeurs d'emploi, bénéficiaires de minima sociaux, etc.) rend difficile, si ce n'est impossible, l'accès au crédit bancaire pour monter leur activité et ainsi, créer leur propre emploi.

Un autre **amendement** portera sur l'ouverture des dispositifs régionaux au **financement des centres de santé**. Accessibles à tous, sans dépassement d'honoraires et pratiquant le tiers-payant, les centres de santé sont des établissements pluridisciplinaires rassemblant, selon les sites, médecins généralistes ou spécialistes, dentistes, infirmiers, kinésithérapeutes, diététiciens, psychothérapeutes et/ou assistants sociaux, salariés. Les soutenir, c'est poursuivre notre **engagement en faveur de la réduction des inégalités d'accès à la santé.**

Enfin, un amendement porté par la majorité à l'initiative du groupe socialiste permettra d'avancer sur la **tarification sociale à destination des jeunes** en proposant une nouvelle offre tarifaire pour ceux prenant régulièrement le TER train pour les trajets domicile-lieu d'étude.